

Lycée Maurice Genevoix
BP 30
1 avenue de la Grenaudière
45147 INGRE CEDEX
Tél 02 36 86 12 70
Tél 02 36 86 12 71 (ligne du gestionnaire)
E- mail gerard.clement1@ac-orleans-tours.fr

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Article 1 – Objet de la consultation

La présente consultation concerne la fourniture de mobiliers à destination des enseignements scientifiques.

Le marché est constitué de deux lots (article 1-2 du CCATP).

Article 2 – Conditions de la consultation

2-1-Etendue de la consultation

Le présent marché à procédure adaptée est soumis aux dispositions du Code des marchés publics.

2-2-Durée de validité du marché

Elle est fixée à l'article 1-1 du C.C.A.T.P.

2-3-Modifications de détail du dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter – au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet. Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2-4-Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 40 jours calendaires à compter de la date limite de réception des offres.

Article 3 – Modalités de présentation des offres

3-1-Modalités de remise du dossier de consultation par la personne publique

Le dossier de consultation est disponible gratuitement au téléchargement sur le site de l'Association des Journées de l'Intendance (www.aji-france.com)

3-2-Contenu du dossier de consultation

Il comprend les pièces suivantes :

- le cahier des clauses administratives et techniques particulières
- le présent règlement de la consultation
- les bordereaux de prix valant devis

3-3-Modalités de remise de l'offre par le candidat

Les pièces relatives à l'offre sont les suivantes :

- Bordereaux de prix signés avec le cachet de l'entreprise
- Cahier des clauses administratives et techniques particulières signé
- Attestation d'assurance (art.5 du C.C.A.T.P.)
- Fiches techniques
- Pièces ou mémoires que le candidat estime nécessaires pour appuyer et valoriser son offre (références, moyens, savoir faire, organisation du travail, politique de réduction de l'impact environnemental ...)

Article 4 – Analyse des candidatures et jugement des offres

Les critères de jugement sont par ordre décroissant :

Prix :	50 %
Qualité des équipements et du service :	45 %
Délais et conditions de livraison :	5 %

Article 5 – Conditions d'envoi des offres

Les offres devront être déposées uniquement par voie dématérialisée sur le site de l'AJI **au plus tard à la date indiquée sur l'avis de publication.**

Les dossiers qui seraient transmis par mail ou par voie postale ne seront pas examinés.

Article 6 – Autres renseignements

Les renseignements d'ordre administratif ou technique peuvent être demandés par courrier électronique uniquement à l'adresse mail du service : lmg.gestion@ac-orleans-tours.fr

Une réponse sera alors adressée, par écrit, au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres.